

## **Avis de décision**

Le présent avis de décision est émis par Parcs Canada en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Parcs Canada a déterminé que le projet n'était pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour les éléments suivants : hydrologie, qualité de l'eau douce, poissons et habitats de poissons, ressources archéologiques, expérience des visiteurs et accès à la propriété de Cavendish Grove, ainsi qu'une série d'éléments valorisés considérés comme étant à faible risque.

Le ruisseau Cavendish Grove existe actuellement dans un état modifié par les activités humaines, de sorte que les fonctions écologiques sont compromises (c.-à-d. que la configuration actuelle des étangs et des structures connexes restreint l'écoulement naturel de l'eau et le passage des poissons). En outre, les étangs de Cavendish Grove sont assujettis à des conditions de faible débit, à des températures de l'eau élevées et à des conditions enrichies en nutriments/eutrophes, ce qui entraîne de mauvaises évaluations de l'intégrité écologique pour le Lac-aux-Miroirs en aval.

Le projet proposé se concentre sur la restauration écologique des ruisseaux de Cavendish Grove en supprimant les barrages en terre, les ponceaux et les services publics connexes situés le long du cours d'eau entre Clarkes Lane et le Lac-aux-Miroirs, en construisant un chenal continu et en supprimant le ponceau existant ainsi que le passage du cours d'eau au ruisseau Balsam Hollow. L'évaluation d'impact détaillée (EID) a évalué les interactions du projet proposé avec les ressources naturelles, les ressources culturelles et les valeurs liées à l'expérience des visiteurs. Elle a examiné en détail les incidences potentielles du projet proposé sur l'hydrologie, la qualité de l'eau douce, les poissons et leur habitat, les ressources archéologiques, l'expérience des visiteurs et l'accès à la propriété de Cavendish Grove.

Le projet proposé devrait avoir des effets positifs sur l'hydrologie du ruisseau Cavendish Grove en éliminant les structures existantes dans le cours d'eau et en construisant un chenal continu pour créer une conception robuste du chenal qui maintient les fonctions naturelles.

Nous nous attendons également à des effets positifs sur la qualité de l'eau, grâce à la baisse des températures et à l'augmentation de la teneur en oxygène de l'eau. Par ailleurs, les mesures d'intégrité écologique pour le Lac-aux-Miroirs en aval en seront améliorées. Le rétablissement de la zone riveraine dans les zones perturbées le long du ruisseau apportera de l'ombre qui contribuera à abaisser la température de l'eau.

Les effets à long terme du projet sur le passage des poissons devraient être positifs, car ils permettront aux poissons de passer librement en amont et en aval du ruisseau Cavendish Grove. L'amélioration de la qualité de l'eau, ainsi que le maintien intact de certaines parties des étangs existants dans le cadre de la restauration, devraient également s'avérer bénéfiques pour les poissons et leur habitat.

Les terrassements importants, la perturbation du sol considérable ainsi que la modification du bassin versant liés au projet risquent d'avoir des répercussions sur les ressources archéologiques enfouies inconnues de la région. Une évaluation d'impact archéologique a été réalisée et aucune ressource archéologique significative n'a été découverte. L'EID comprend des mesures d'atténuation au cas où l'on en découvrirait et, le cas échéant, une nouvelle consultation des représentants des Mi'kmaq ou des mesures d'atténuation supplémentaires seront nécessaires.

Le maintien à long terme d'une entrée pratique et accessible pour les visiteurs dans la propriété de Cavendish Grove devrait être assuré par la construction d'une passerelle piétonne immédiatement après la suppression du barrage en terre existant et les activités de restauration du ruisseau connexes. Les activités de restauration devraient permettre aux visiteurs de profiter d'une expérience naturelle et globalement positive sur le site, avec des possibilités futures d'installations supplémentaires pour les visiteurs et d'éducation/interprétation.

Le cadre de la conception de la restauration a pris en compte les mesures d'atténuation des effets négatifs potentiels de la modification de l'hydrologie du ruisseau, notamment les changements significatifs de la vitesse de l'eau et des pentes du ruisseau, ainsi que l'érosion et la sédimentation. En outre, des mesures d'atténuation relatives à l'hydrologie, à la qualité de l'eau douce, aux poissons et à leur habitat, aux ressources archéologiques et à l'expérience des visiteurs seront mises en œuvre au cours du projet. L'élaboration d'autres mesures d'atténuation fera l'objet d'une collaboration continue entre Parcs Canada et les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), le grand public, les intervenants locaux et la municipalité locale ont fait part de leurs commentaires sur le projet et l'ébauche de l'EID. Certaines préoccupations concernant le calendrier initial de la période d'examen public de l'EID, ainsi que la meilleure façon de mettre en œuvre le projet, ont été soulevées, et des recommandations ont été formulées.

Le calendrier de l'examen public a été prolongé pour tenir compte des préoccupations relatives à la période d'examen initiale. Les principaux sujets de préoccupation cernés pour le projet proposé comprenaient 1) les répercussions potentielles des travaux à venir entrepris par d'autres parties sur les éléments en amont en dehors de la propriété de Parcs Canada, 2) le calendrier des divers éléments du projet pour tenir compte des exigences saisonnières du cycle de vie de diverses espèces, et 3) la taille de l'un des étangs et les répercussions correspondantes sur la faune. Ce retour d'information a permis de clarifier l'EID et de déterminer des éléments supplémentaires à prendre en compte pour la planification et le suivi de la construction.

Dans le cadre du processus de consultation, les Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard ont indiqué qu'ils ne s'opposaient pas à ce que Parcs Canada commence les travaux relatifs au projet proposé. Ils prévoient qu'en cas de découverte d'éléments d'importance culturelle, archéologique ou paléontologique, tous les travaux doivent être immédiatement interrompus, l'archéologue principal de L'nuéy doit être prévenu et l'archéologue compétent pour la zone doit être contacté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, et une consultation supplémentaire doit être entreprise. Cette formulation a été ajoutée aux mesures d'atténuation requises par l'EID pour les ressources archéologiques.

En raison des complexités liées à la modification du bassin versant, il existe un niveau d'incertitude quant à l'efficacité de la conception pour atteindre les résultats souhaités en ce qui concerne l'hydrologie, la qualité de l'eau douce, les poissons et leur habitat, et l'expérience des visiteurs. Un suivi sera nécessaire pour évaluer l'efficacité de la conception de la restauration. Une gestion adaptative, comprenant des rajustements potentiels de la conception de la restauration sur la base de l'évaluation des résultats de la surveillance de suivi, peut s'avérer nécessaire.

Compte tenu des avantages globaux du projet pour l'écosystème du ruisseau Cavendish Grove et, en aval, pour le Lac-aux-Miroirs, ainsi que de la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites dans l'évaluation, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Pour demander une copie du rapport de l'évaluation d'impact détaillée, veuillez contacter :

Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard  
2 Palmers Lane  
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard C1A 5V8  
Téléphone : 902-672-6350  
Télécopie : 902-672-6370  
Courriel : [pnipe.peinp@pc.gc.ca](mailto:pnipe.peinp@pc.gc.ca)